

Adaptation Morphophonologique des Emprunts Français en Arabe Marocain : Étude de voyelles

Morphophonological Adaptation of French Loanwords into Moroccan Arabic : A study of Vowels*

ACHIR Fouad

Doctorant

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Université Mohammed V

Sciences du Langage, Analyse du Discours et Sciences de Communication

Maroc

fouadachir82@gmail.com

Date de soumission : 15/11/2020

Date d'acceptation : 16/12/2020

Pour citer cet article :

ACHIR F. (2020) « Adaptation morphophonologique des emprunts français en arabe marocain : Étude de voyelles », Revue Internationale du Chercheur », Volume 1 : Numéro 4, pp : 755-776. _____

*Je tiens à remercier ma directrice de thèse, Mme Fatima-Zahra EL FENNE, dont les commentaires justes, pertinents, enrichissants et parfois percutants m'ont invité à restructurer ma réflexion et à ainsi améliorer l'ensemble de mon travail.



Résumé

Cet article porte sur les emprunts français en arabe marocain (AM), soit des mots d'origine française qui ont intégré l'arabe parlé au Maroc ; par exemple, un mot comme [apartəmã] devient [bert̪m̪a] ; autrement dit, un mot composé de quatre syllabes [a.par.tə.mã] est réduit à deux syllabes, et la voyelle nasale en fin de mot change en voyelle orale, donc il y a une dénasalisation de la voyelle nasale. Nous verrons que ces changements sont généralement dus à des contraintes phonologiques de l'AM, qui fait prévaloir les mots à deux syllabes et n'admet ni l'existence de voyelles nasales ni les mots à initiale vocalique. Cette étude consiste à examiner les différentes alternances observées dans les emprunts français en AM et à montrer qu'elles représentent des structures mal formées par rapport au système de l'AM. Ces malformations sont généralement dues à des contraintes phonologiques, morphologiques, phonotactiques et syllabiques. L'adaptation de ces structures est conditionnée par des contraintes phonologiques ou, plus précisément, par des violations de contraintes phonologiques, lesquelles doivent être réparées (cf. Paradis, 1993). Il sera montré que ces adaptations sont pour la plupart régulières et prévisibles (cf. aussi C. Lebel (1994) pour le peul, Y. Rose (1994) pour le kinyarwanda et A. Bambi (1998) pour le lingala), pour ne citer que ceux-ci.

Mots-clés : Adaptation des emprunts ; français ; arabe marocain ; contraintes phonologiques ; stratégies de réparation.

Abstract

This article focuses on French loans in Moroccan Arabic (MA), or words of French origin that have incorporated the Arabic spoken in Morocco; for example, a word like [apartəmã] becomes [bert̪m̪a]; in other words, a word consisting of four syllables [a.par.tə.mã] is reduced to two syllables, and the nasal vowel at the end of the word changes to an oral vowel, so there is a denasalization of the nasal vowel. We will see that these changes are generally due to phonological constraints of MA, which emphasizes two-syllable words and does not admit the existence of nasal vowels or onsetless syllables. This study examines the different alternations observed in French loans in MA and showing that they represent poorly formed structures in relation to the MA system. These malformations are generally due to phonological, morphological, phonotactic and syllabic constraints. The adaptation of these structures is conditioned by phonological constraints or, more precisely, by violations of phonological constraints, which must be repaired (cf. Paradis, 1993). It will be shown that these adaptations are for the most part regular and predictable (cf. also C. Lebel (1994) for Fulani, Y. Rose (1994) for Kinyarwanda and A. Bambi (1998) for Lingala), to name just a few.

Keywords : Adaptation of loans ; French ; Moroccan Arabic ; phonological constraints ; repair strategies.



Introduction

L'emprunt lexical représente une précieuse source d'information pour la phonologie. Il nous fournit notamment des renseignements importants sur la composition interne des phonèmes. Si ce phénomène linguistique constitue un terrain empirique de choix pour les phonologues et les morphologues et a permis de motiver de nombreuses propositions théoriques, il est encore aujourd'hui l'objet de vifs débats. Le contact dû à la coexistence des langues produit plusieurs phénomènes linguistiques notamment l'emprunt, le calque, l'alternance codique, etc. Ainsi, l'emprunt lexical, qui est généralement défini comme un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue, implique la présence de deux langues : la langue source, prêteuse (L2), et la langue cible, emprunteuse (L1). La langue source est la langue d'origine du mot et la langue emprunteuse est sa langue d'accueil, généralement caractérisée par un système linguistique différent. L'histoire des langues montre clairement que les emprunts constituent un phénomène fréquent et universel, qui participe largement à la dynamique des langues et à l'élargissement de leur vocabulaire. De ce point de vue, les emprunts représentent un enrichissement des langues, et une manifestation des contacts qu'elles entretiennent entre elles. Dans cette étude, nous nous concentrerons sur l'adaptation morphophonologique des voyelles dans les emprunts français en AM. Le cadre adopté est celui de la théorie des contraintes et stratégies de réparation (TCSR) de Paradis (1988a,b, 1990, 1993, entre autres), selon laquelle trois principes gouvernent les adaptations, soit le principe de minimalité, le principe de préservation et le principe du seuil de tolérance. Notre analyse met à profit un corpus de 1150 mots répertoriés. On relève deux types d'emprunts français attestés au Maroc : certains sont associés à l'époque coloniale alors que d'autres sont liés aux termes de la nouvelle technologie. En fait, il y a des emprunts qui ont été introduits par des personnes adultes n'ayant pas été scolarisées ou qui ont un niveau de scolarisation très bas. Il y a aussi des emprunts nouveaux qui relèvent de tout ce qui est nouvelle technologie, souvent apportés par des jeunes qui ont une connaissance approfondie de la langue impériale, le français. L'élaboration du corpus a été réalisée suivant deux procédés d'enquête : i) Collecte des données à partir de l'usage quotidien qu'on trouve dans le discours spontané¹ par nous-mêmes et par des locuteurs natifs ou dans les informations médiatisées. Étant nous-même bilingue, et ayant été élevé dans une double culture franco-marocaine, nous avons pu collecter ce nombre considérable d'emprunts français que contient

¹Il est à signaler que le grand problème auquel est confronté le chercheur marocain est le fait de travailler sur une langue orale dont le lexique n'est pas déterminé. Il faut dire aussi qu'il n'y a pas de dictionnaire au sens propre du terme.



l'AM. Étant donné qu'on n'a pas pu trouver un corpus déjà établi, des emprunts ont été aussi recueillis à partir des productions écrites des rédacteurs de blogs, des interventions dans les forums ou des messages courts sur les réseaux sociaux disponibles en AM ; ii) Collecte des données auprès d'informateurs (non scolarisés) occupant divers types d'emplois, à savoir des mécaniciens, des tôliers, des cuisiniers, des maçons, des anciens combattants, etc. Chacune des rencontres a été enregistrée à l'aide d'un magnétophone. La pertinence des emprunts français collectés a été vérifiée auprès de plusieurs informateurs natifs, généralement trois, parfois quatre, dans le but d'éliminer le plus possible les mots non utilisés ou désuets.

Le but de cette recherche est de relever toutes les alternances d'ordre phonologique et morphologique qui touchent les emprunts français en AM et de montrer que les mots français sont perçus comme des malformations par rapport au système de l'AM. Cela revient à poser plusieurs questions : comment la langue d'accueil arrive-t-elle à intégrer au sein de son système certaines formes qui lui sont étrangères ? Quelles sont les contraintes en jeu qui expliquent l'adaptation ? Comment les segments dans la langue source sont-ils modifiés afin d'être appropriés au système linguistique de la langue d'arrivée ?

L'article est organisé de la façon suivante : la première section fait état de la littérature antérieure de l'adaptation phonologique des emprunts français en AM, suivie de notre analyse des emprunts français en AM. La section 2 discute les différents objectifs et les intérêts du sujet. La section 3 décrit et montre brièvement les particularités du système phonologique et morphologique des langues étudiées, à savoir le français et l'AM. Cela est fait afin d'identifier les structures segmentales du français qui violent les contraintes de l'AM. La section 4 propose un traitement des adaptations des différentes voyelles françaises interdites en AM. L'adaptation de chaque voyelle française problématique pour l'AM y est discutée dans la sous-section 4.1. et 4.2. Nous verrons que les segments problématiques sont presque toujours adaptés plutôt qu'élidés, pour ensuite conclure.

1. Littérature antérieure

Les travaux théoriques sur l'adaptation phonologique des emprunts lexicaux sont peu nombreux et les hypothèses avancées sont généralement informelles et variées.

Certains linguistes comme Deroy (1956), Holden (1976), Picard et Nicol (1982), Silverman (1992), Peperkamp et Dupoux (2003) et Yip (2006) voient le processus sous un angle phonétique, en proposant une adaptation d'un input acoustique. Pour eux, les sons étrangers ne sont pas perçus adéquatement par l'emprunteur. Peperkamp et Dupoux (2003) soutiennent

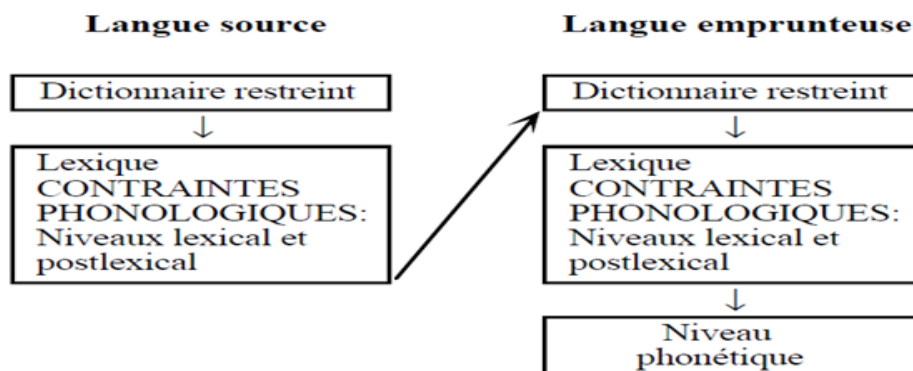
que les emprunteurs, même s'ils sont bilingues, n'ont pas accès à la L2 lorsqu'ils sont en mode en L1. Un emprunteur en mode L1 perçoit alors les sons de la L2 à travers son décodeur perceptuel natif qui l'empêche d'entendre adéquatement les sons ou les structures de la L2. Ceci le mène vers le son « phonétiquement » le plus près dans la L1 : « *loanword adaptations take place during perception and are due to the automatic process of phonetic decoding, which maps nonnative sound patterns onto the phonetically closest native ones* ». Peperkamp et Dupoux (2003 : 369).

À l'inverse, d'autres linguistes comme Bensoukas et *al.* (2017), Kenstowicz et Louriz (2009), Kenstowicz (2005), Louriz (2004, 2012), Paradis et LaCharité (2007, 2003, 2001), LaCharité et Paradis (2002, 2005), Rose (1995), Paradis, Lebel et LaCharité (1993) et Prunet (1990), entre autres, proposent plutôt une adaptation phonologique des emprunts. Ceux-ci stipulent généralement que la forme de surface de la langue source est interprétée comme une forme phonologique pour la langue emprunteuse, et par conséquent, elle est soumise aux contraintes de la langue d'accueil.

La principale différence entre les deux approches réside en ce que les tenants de l'approche phonologique posent que les emprunteurs ont accès aux deux codes linguistiques, celui de la L1 et celui de la langue source (L2), au moment de l'adaptation d'un emprunt, alors que les tenants de l'approche perceptuelle affirment que les emprunteurs n'ont accès qu'au code de la L1 lors d'une telle adaptation.

L'hypothèse de Paradis et LaCharité (2002, 2005) soutient que c'est l'output lexical ou syntaxique qui est introduit dans la L1. Cet output est soumis aux contraintes phonologiques de la langue emprunteuse, comme illustré dans le schéma en (1).

(1) Modèle d'intégration des emprunts



(Paradis et LaCharité 1997 : 394)



Bien que des linguistes anciens et modernes se soient intéressés à la question de l'emprunt lexical, chacun ayant des objectifs ainsi qu'un cadre de recherche bien définis. Cette section traite des différentes analyses qui ont été faites dans la littérature antérieure quant aux emprunts français en AM. Ces analyses se divisent en deux courants : l'analyse générative et l'analyse non générative, c.-à.-d. une étude qui a été proposée dans des travaux dans le cadre fonctionnaliste ou sociolinguistique.

Les emprunts en AM d'une manière générale ont continuellement été abordés dans le cadre de descriptions globales notamment dans le cadre de la Grammaire fonctionnelle d'A. Martinet (1979) et F. Bentolila (1981) ou dans le cadre d'une approche sociolinguistique (cf. J. -C. Beaumont (1986) et E. Benmoumen (1994)).

Dans le cadre de la théorie fonctionnaliste, les travaux se sont basés essentiellement sur une méthodologie d'analyse descriptive de l'emprunt lexical. Le modèle descriptif dévoile plusieurs limites qui le rendent inapplicable. Il n'explique pas par quels mécanismes un segment étranger est adapté dans la langue receveuse. Le linguiste fonctionnaliste se contente de décrire sans pour autant expliquer les adaptations des structures mal formées du point de vue de la langue emprunteuse, ni les causes d'élosion dans les emprunts.

De même, les sociolinguistes ont essayé d'expliquer l'emprunt en fonction de plusieurs critères à savoir « âge, niveau de scolarité, sexe, etc. ». Il a été vu que les deux approches n'ont pas les outils appropriés pour expliquer le phénomène de l'emprunt d'un point de vue phonologique et morphologique.

Par rapport à l'analyse générative, il a été montré que les emprunts sont adaptés de manière prévisible, avec une grande régularité et un minimum de perte de segments. (cf. les travaux faits principalement dans le cadre de la TCSR, à savoir Paradis et Lebel (1994) ; Paradis et LaCharité (1993), Roy (1991, 1992) ; Paradis, Lebel et LaCharité (1993), Rose (1994a, 1995), Paradis et LaCharité (1995a,b) et Paradis et Rose (1995), pour ne citer que ceux-ci. Ces études montrent aussi que les pertes de segments sont généralement prévisibles en fonction du contexte phonologique et que les facteurs non phonologiques n'ont que très peu d'influence sur l'adaptation des emprunts en général ; ce qui constitue un net progrès par rapport aux études antérieures qui analysent les pertes de segments soit comme des accidents phonétiques plus ou moins explicables (cf. entre autres, Holden (1976) et Kaye & Nikiel (1982)), c'est-à-dire comme des manques dus à la non-perception de sons (cf. Silverman (1992), Yip (2006)), soit comme des élosions dues à des facteurs non linguistiques comme la graphie, l'analogie, l'harmonie vocalique ou, encore, l'influence d'une autre langue.



Par rapport à l'adaptation phonologique des emprunts dans le cadre de la TCSR, les structures problématiques de la langue source, c.-à.-d. celles qui violent une ou plusieurs contraintes de la langue emprunteuse, sont adaptés en général par des stratégies de réparation en vue de les rendre conformes aux contraintes de la langue emprunteuse. En fait, il est à signaler que ce n'est pas la première fois qu'une étude des emprunts français en AM a été faite dans le cadre génératif, mais ces travaux n'ont touché qu'un tel aspect comme le cas du travail de Paradis, LaCharité et Brault, (1999) qui ont étudié les consonnes pharyngales en AM dans le cadre de la TCSR. Les observations des linguistes sont fondées sur une base de données comprenant 6341 emprunts anglais et français dans huit langues différentes dont 1127 emprunts français en AM. Ces corpus ont été construits dans le cadre du Projet de recherche CoPho² de (Paradis, 1988). Leur objectif est de déterminer le rôle des contraintes et stratégies de réparation dans le comportement des consonnes pharyngales de l'AM en français.

Ainsi, la TCSR pose que les langues sont régies par des contraintes universelles (les principes) et non universelles (les réglages paramétriques). Les principes constituent les limites du langage comme faculté tandis que les réglages paramétriques rendent compte de la différence entre les langues. Les paramètres sont des options binaires universelles qui offrent du matériel marqué à toutes les langues.

Quant au traitement des emprunts dans le cadre de la Théorie de l'Optimalité (OT) (cf. Prince, Smolensky (1993), McCarthy et Prince (1993, 1995), McCarthy (2002)), plusieurs études ont été faites dans ce cadre théorique tels que Kenstowicz, Louriz (2009), Kenstowicz (2005) et Sayahi (2005), entre autres. L'objectif général de ces articles faisant état de l'adaptation des emprunts français en AM est d'illustrer le fonctionnement de OT dans son application au phénomène de l'emprunt et de montrer comment et pourquoi cette théorie permet un traitement des faits qui est préférable aux analyses proposées dans le cadre de la phonologie générative traditionnelle (Chomsky & Halle (1968)). Dans ce cadre théorique, une forme de surface est sélectionnée parmi un nombre illimité de candidats, par le biais d'une série de contraintes universelles ordonnées différemment selon les langues. Toute contrainte peut être violée, s'il faut satisfaire des contraintes ordonnées plus haut dans la hiérarchie.

La différence principale avec la TCSR est que toutes les contraintes de la TO sont transgressables par la phonologie d'une langue sans déclencher de stratégies de réparation, alors que la TCSR admet pareillement la violation d'une contrainte mais active une série de transformations permettant de réparer la forme. Une telle transgression prend la forme d'un

²Groupe de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire à l'Université Laval, sous la direction de Madame Carole Paradis, qui travaille sur le rôle des contraintes(Co) en phonologie (Pho).



ajout ou d'un effacement d'éléments. La violation d'une contrainte demeure pour la TCSR la seule motivation admissible de ces stratégies. Ces différentes théories proposent chacune une façon particulière de traiter les contraintes phonologiques.

La conclusion à laquelle est parvenue cette revue de littérature est l'inadéquation de l'approche descriptive pour l'analyse des emprunts lexicaux. En fait, aucune explication formelle n'est proposée, à notre connaissance, ni dans le cadre fonctionnaliste ni dans le cadre sociolinguistique, pour expliquer pourquoi et de quelle manière certains segments sont tolérés dans la langue receveuse alors que d'autres ne le sont pas. En définitive, il s'est avéré que plusieurs tentatives ont été déclenchées pour décrire formellement le comportement des emprunts lexicaux dans les langues en contact. L'approche descriptive qui ne fournit pas de prédictions ni d'explication est révolue au détriment d'une analyse générative, formelle et scientifique. Par ailleurs, l'analyse morphophonologique des emprunts français en AM que nous proposons dans cet article, et que nous exposerons plus loin, n'a pas recours à une simple description ni à un inventaire, mais elle est plutôt motivée par des contraintes et mécanismes généraux.

2. Objectifs et intérêts du sujet

L'objectif de cette étude n'est pas de dresser un inventaire d'emprunts et à les classer après identification, mais la question est de décrire et d'analyser les emprunts français en AM et de montrer que les alternances phonologiques sont causées par des violations de contraintes, lesquelles doivent être réparées. De même, nous voulons montrer qu'une analyse effectuée dans le cadre de la TCSR peut rendre compte de ces alternances de manière simple et explicative.

L'intérêt de notre travail réside d'abord dans l'importance de la composante phonologique et son interaction avec la morphologie au sein du modèle génératif et la syntaxe dans les alternances morphologiques, phonologiques, ou même syntaxiques qu'on trouve dans les langues naturelles. Ensuite, nous tentons de montrer la nécessité du recours à la phonologie pour expliquer les alternances morphophonologiques et essayer de propulser la TCSR avec d'autres contraintes. Enfin, l'étude de l'emprunt aide à comprendre le fonctionnement des langues et à mieux se représenter la faculté du langage.

Pour mieux comprendre les alternances susmentionnées, il est crucial de donner un aperçu du système phonologique et morphologique de l'arabe et celui du français.

3. Système phonologique et morphologique des langues étudiées

Cette section décrit et compare le système phonologique et morphologique du français et de l'AM. Cela est fait afin d'identifier les structures segmentales du français qui violent les contraintes de l'AM.

3.1. Système phonologique des voyelles de l'AM et du français

Le système vocalique de l'AM est composé de trois phonèmes /i/, /u/ et /a/ en plus du schwa /e/ épenthétique, lequel n'est pas arrondi comme en français mais plutôt écarté et haut. Comparé à l'arabe standard (AS), l'AM a perdu l'opposition de longueur au niveau vocalique. En effet, toutes les voyelles longues de l'AS sont devenues brèves en AM comme dans /baab/ (AS) qui devient /bab/ (AM) "porte", tandis que les voyelles brèves ont tout simplement disparu, laissant place à des schwas épenthétiques dont la distribution est totalement prédictible comme dans /bint/ (AS) qui devient /bent/ (AM) "fille"; /katab/ (AS) qui devient /kteb/ (AM) "il a écrit" ; /nukta/ (AS) qui devient /nekta/ (AM) "blague".

Néanmoins, le système vocalique de l'AM est très réduit en comparaison de celui du français (seize timbres vocaliques). On note l'absence des voyelles nasales en AM. En fait, nous verrons plus tard que toutes les voyelles nasales contenues dans les emprunts français sont dénasalisées en AM : soit elles sont réalisées en voyelle orale suivie d'une consonne nasale comme c'est le cas pour "plan" [plã] → AM [b|lan], soit la voyelle est tout simplement dénasalisée pour être réalisée /a/ comme dans "appartement" [apartəmã] → AM [bert|ma]. On note également l'absence des voyelles orales suivantes : /y, e, ø, o, ε, œ, ɔ/.

« *The MA /i/, /u/ and /a/ phonemes take lowered and retracted allophones, transcribed here as [e], [o], and [a], respectively, when tautosyllabic with an emphatic consonant* ». (Heath 1989 :19). En effet, les voyelles /i/, /u/ et /a/ du français peuvent se réaliser en AM comme [e], [o] et [a] respectivement, et ce, en fonction du voisinage de consonnes emphatiques /t, d, s/ comme par exemple dans [batimã] → AM [ba|tema] ; [sup] → AM [sobb-a] ; [dal] → AM [da|-a]. Comme nous le verrons par la suite, toute malformation exige l'application d'une ou plusieurs stratégies de réparation. C'est ce que se produit, par exemple, dans le mot français [batimã], qui est réalisé [ba|tema] en AM : la voyelle nasale /ã/ est dénasalisée parce qu'elle constitue un segment mal formé en AM.

Dans ce qui suit, nous présenterons un aperçu du système consonantique des langues étudiées. Nous verrons que l'emphase se propage sur toutes les syllabes et les consonnes emphatiques

/t̤, d̤, s̤/ emphatisent les voyelles /i, u, a/. Ces consonnes ont la particularité de se manifester sous leur forme emphatique quel que soit le contexte et la nature des segments adjacents.

3.2. Système phonologique des consonnes de l'AM et du français

Le système consonantique de l'AM possède un nombre très élevé de consonnes que celui du français. Il est beaucoup plus riche que celui du français, surtout au point d'articulation dorsale : vélaire, uvulaire, pharyngal et laryngal, en plus de la présence des consonnes emphatiques /s̤, t̤, d̤/ ; ces consonnes étant absentes du système consonantique du français et elles sont caractérisées par le recul de la racine de la langue par rapport à leurs contreparties non emphatiques. Ce phénomène d'emphase sert en AM de trait distinctif touchant certaines consonnes comme [s] / [s̤] ; [t] / [t̤] et [d] / [d̤]. Par exemple : [sif] "épée"/ [s̤ef] "été"; [tub] "tissu"/ [t̤ob] "brique" ; [dwa] "il a parlé" / [d̤wa] "s'est illuminé". Ce trait emphatique, associé en général à la classe de coronales, est l'une des caractéristiques de l'arabe.

Le système phonologique des consonnes de l'AM possède une seule occlusive bilabiale /b/, alors que le français connaît deux phonèmes /p/ et /b/, soit une opposition sourde et sonore. Il possède aussi une seule continue au point d'articulation labiodentale : la sourde /f/. Le français, en contrepartie, connaît, à côté de cette dernière, sa correspondante sonore /v/.

L'absence des consonnes /p/ et /v/, dans le système phonologique de l'AM, fait que l'emprunteur marocain remplace les sons /p/ et /v/ par /b/ comme "plan" [plɑ̃] qui devient [b|an] ; "lavabo" [lavabo] → [lababo] et le dévoisement du son /v/ en /f/, tel que "veste" [vest] → [fista]. Ainsi, le segment problématique */v/ en AM pourrait être adapté aussi souvent en /b/ qu'en /f/. De même, le son [p] perd non seulement sa sonorité, mais aussi son trait occlusif et devient fricatif sourd, comme dans "pansement" [pɑ̃smɑ̃] → AM [faʃma].

On remarque également que l'AM n'a pas non plus la dorso-palatale nasale /ɲ/ ni l'approximante labio-palatale /ɥ/. Par exemple : "beignet" [bɛNɛ] → AM [binī] ; "tuyau" [tɥjo] → AM [t̤ijju].

Le fait qu'il s'agisse de deux systèmes de langues différents, il est naturel de s'attendre à des altérations des mots français une fois intégrés dans le système de l'AM.

3.3. Système morphologique de l'AM et du français

Afin de mieux comprendre les processus d'adaptation et d'intégration des emprunts de l'AM, nous allons maintenant présenter succinctement le système morphologique de l'arabe et mettre l'accent sur les ressemblances et les divergences de ce système par rapport à celui de la langue source des emprunts (le français).

3.3.1 Morphologie concaténative

L'une des distinctions fondamentales entre les langues indo-européennes et les langues sémitiques concerne la morphologie; les premières sont caractérisées majoritairement par une morphologie de type concaténatif, c'est-à-dire un système où les morphèmes sont perçus comme des éléments discrets concaténés et intégrés de façon linéaire à la gauche (préfixes), au milieu (infixes) ou à la droite (suffixes) d'une base lexicale donnée à la suite d'un certain nombre d'opérations morphologiques (cf. McCarthy, 1981 : 373). Ainsi, en français, un mot comme *revenir* peut être décomposé en une séquence de trois morphèmes concaténés [re-[-ven-]-ir] avec un lexème de base [ven] ayant un sens déterminé, en un préfixe [re-] et en un suffixe (-ir).

3.3.2 Morphologie non-concaténative

Les langues sémitiques procèdent différemment : elles utilisent une morphologie de type non-concaténatif, c.-à.-d. un système qui permet non pas exclusivement de concaténer les divers morphèmes à la gauche ou à la droite du radical, mais aussi et surtout d'effectuer des alternances morphologiques au sein même du radical. J. F. Bonnot (1976) avance que « *les voyelles ont pour fonction d'animer la racine des mots dont la base est strictement consonantique* » Bonnot (1976 : 6). Pour illustrer cette citation, nous prenons à titre d'exemple la racine trilitère \sqrt{ktb} notée sans voyelles. Celle-ci pourrait avoir plusieurs sens, mais également plusieurs formes syntaxiques ; tout dépend de la phrase dans laquelle ce mot est inséré. Ainsi, en arabe classique on a : *kataba* "il écrivit", *kattaba* "il fit écrire", *ktataba* "il écrivit, il copia", *kitaabun* "un livre", *kuttaabun* "une école coranique", *maktabun* "un bureau", etc. En fait, les langues sémitiques présentent un système de racines consonantiques (pour la plupart de trois consonnes), où à chacune est associé un sens de base commun à tous les membres de cette racine (cf. Moscati et al, 1964 : 71).

Ainsi, dans les exemples donnés précédemment, on retrouve une racine triconsonantique commune : \sqrt{ktb} ayant le sens général "d'écrire". Parallèlement à cette série de racines, il existe une série de schèmes sur lesquels on projette ces racines afin de dériver les paradigmes voulus. Ces schèmes peuvent consister en l'insertion intraconsonantique de voyelles et en la reduplication de certaines consonnes radicales. L'exemple ci-dessus de \sqrt{ktb} montre qu'une conséquence de ces procédés morphologiques est que la distinction entre verbe, nom ou adjectif est moins claire dans les langues sémitiques qu'en indo-européen ; « *ce qui compte ici, ce n'est pas tant la notion de catégorie lexicale mais celle de racine et ceci est*

certainement d'une importance capitale quant à la représentation mentale que les locuteurs se font des emprunts français » (Beaumont, 1986 : 40).

4. Adaptations vocaliques

Cette section propose un traitement des adaptations des différentes voyelles françaises interdites en AM. L'adaptation de chaque voyelle française problématique pour l'AM y est discutée dans la sous-section 4.1. et 4.2.

4.1. Adaptation des voyelles orales

4.1.1 Classement

Mots qui subissent une adaptation au niveau vocalique lors de leur intégration en AM comme l'illustre la liste en (2) :

(2)

<i>Français</i>	<i>API</i>	<i>AM</i>
carnet	[karnɛ]	→ [karni]
défaut	[dɛfo]	→ [difu]
bureau	[byro]	→ [biru]
facture	[faktyr]	→ [faktur-a]
costume	[kɔstym]	→ [kustim]
facteur	[faktœr]	→ [faktur]

4.1.2 Observations

Sur le plan phonologique, on remarque que les voyelles orales n'existant pas dans le système phonétique de l'AM sont remplacées par les sons les plus proches. Les voyelles */e/, */ø/, */y/ et */o/, absentes de l'inventaire de l'AM, sont adaptées dans la totalité des cas.

Les données illustrées plus haut en (2) montrent que i) La voyelle orale /e/ est remplacée par la voyelle /i/ comme dans [kredi]→AM [kridi]. ii) la voyelle d'avant arrondie /y/ subit un changement et est adapté dans la majorité des cas en /i/. Elle est remplacée par les voyelles /i/ ou /u/ selon l'emprunt, comme dans [byro]→AM [biru] et [matriky]→AM [matriku]. Pour ces deux exemples, on peut supposer que /y/ perd son trait [+arrondi] et que normalement on s'attendrait à ce que /byro/ devienne /biru/ mais rien, à notre connaissance, n'explique ce choix. iii) les voyelles tendues /i/ et /u/ sont réalisées en AM comme des voyelles mi-fermées [e] et [o], nous pensons que ce relâchement est dû à un contexte emphatique, puisque le /t/ est

emphatisé dans les formes de l'AM suivantes : [batimã] → AM [baɽema] ; [pãtufl] → AM [banɽofa]. Les consonnes emphatiques influencent donc le timbre des voyelles environnantes.

4.2. Adaptation des voyelles nasales

4.2.1 Classement

Des exemples d'adaptation des voyelles nasales (/ã/, /õ/, /ẽ/, /ɔ/) sont présentés en (3).

(3) Adaptation des voyelles nasales (/ã/, /õ/, /ẽ/, /ɔ/)

<i>Français</i>	<i>API</i>	<i>Arabe Marocain</i>
appartement	[apartãmã]	→ [bɛɽɿma]
banque	[bãk]	→ [banka]
congé	[kõʒe]	→ [kunʒe]
bidon	[bidõ]	→ [bidu]
magasin	[magazẽ]	→ [magaza]
coin	[kwẽ]	→ [kwan]
comme un pot	[kõmɔpo]	→ [kanbu]

4.2.2 Observation

Les données de cette liste permettent de montrer que les voyelles nasales sont systématiquement adaptées en AM, soit i) par l'éclatement de la voyelle nasale en voyelle orale suivie d'une consonne nasale comme dans l'emprunt "congé" [kõʒe] → AM [kunʒi], ou ii) la voyelle perd son trait nasal et se réalise tout simplement /a/. Par exemple, "appartement" [apartãmã] qui devient [bɛɽɿma] en AM. Rappelons ici que l'AM ne retient pas de /b/ sourd, c.-à.-d. /p/, il est systématiquement remplacé par la sonore /b/.

L'adaptation des voyelles nasales est systématique et généralisée dans tous les mots qui figurent dans notre corpus. En général, les emprunts qui se réalisent avec une voyelle orale /a/ sont souvent, des mots tri- quadrisyllabiques : [baɽema] "bâtiment"; [magaza] "magasin". Tandis que les emprunts en AM à finale /a/ + /n/ ou /u/ + /n/ sont généralement les mots monosyllabiques comme [blan] "plan", [bun] "bon" ou dans une moindre mesure des mots bisyllabiques comme [kusan] "coussin" où la voyelle nasale est éclatée mais la consonne nasale ne tombe pas. Nous verrons ainsi que cette différence de comportement des voyelles nasales est tout à fait prévisible et que la perte de la nasalité dans l'adaptation de la voyelle nasale est gouvernée par les principes de la TCSR.

4.2.3 Analyse de l'adaptation des voyelles nasales

Cette sous-section fait état de l'adaptation des voyelles nasales dans les emprunts en AM. Comme il a été mentionné plus haut, le français possède les voyelles nasales dans son inventaire phonologique. Par contre, l'AM n'en a pas. Cette différence entre l'AM et le français est exprimée par la réponse que donne chacune des langues au paramètre en (4).

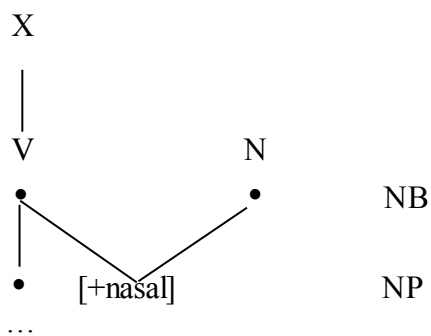
(4) Paramètre :

voyelles nasales ?	français :	Oui
([-cons] [+nasal])	AM :	non (contrainte)

L'adaptation des voyelles nasales est déterminée en fonction de la position de la voyelle dans le mot. Les voyelles nasales en position non finale sont adaptées différemment des voyelles nasales en finale de mot ; nous nous focaliserons sur le premier cas d'adaptation comme dans le mot [b^ũk] qui se réalise [banka] en AM.

La représentation d'une voyelle nasale adoptée dans cet article se situe dans la lignée de Paradis et El Fenne (1992, 1995). Pour ces phonologues, la voyelle nasale est composée de deux segments en forme sous-jacente (FSJ) : une voyelle orale associée à une unité de temps et une consomme nasale non associée au niveau squelettal, flottante dans l'analyse de El Fenne (1995). Au niveau lexical, ces deux segments partagent le même trait [+nasal], ce qui est représenté en (5). Une telle représentation n'est pas acceptée en AM.

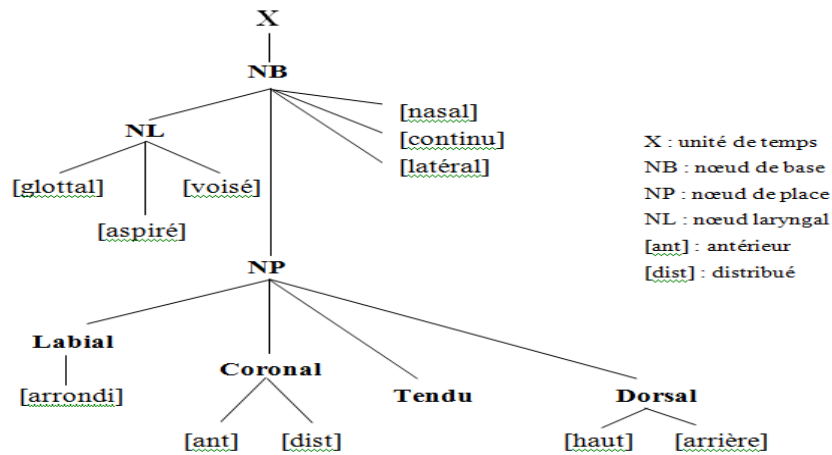
(5) Représentation d'une voyelle nasale



(Paradis et El Fenne, 1995)

Pour la représentation interne des segments, nous adoptons le modèle de la géométrie des traits unifiée de Sagey (1986) et Piggott (1991), présenté en (6).

(6) Structure interne du segment

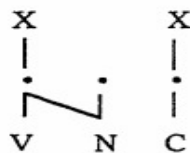


(Sagey (1986), Piggott (1991))

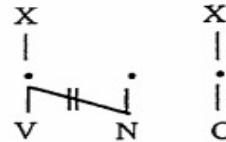
Les exemples d'emprunts en (3) contiennent tous une voyelle nasale soit en position finale ou non finale. En AM, toutes ces voyelles nasales ont été adaptées soit en voyelle orale ou en voyelle orale suivie de la consonne nasale /n/ tel que "congé" [kɔ̃ʒe] → AM [kʊnʒe] ou parfois /m/ comme dans "pompe" [pɔ̃p] → AM [bʊmb-a]. Le trait [+nasal] des voyelles nasales, qui est rattaché au nœud de Base, viole la contrainte (4). Cette violation doit être réparée. Ainsi, l'adaptation des voyelles nasales non finales est systématique. Elle se fait en deux étapes, comme cela est illustré en (7). Premièrement, il y a dénasalisation de la voyelle, c.-à.-d. que le trait [+nasal] est dissocié de la voyelle ((7b)). Deuxièmement, il y a prénasalisation de la consonne qui suit immédiatement la voyelle nasale française ((7c)), ce qui permet d'ancrer la nasale flottante et d'ainsi la légitimer.

(7) Dénasalisation de la voyelle et prénasalisation de la consonne

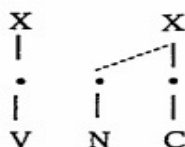
a) FSJ



b) dissociation de [+nasal]



c) propagation de la nasale



Nous nous limitons ici à ce cas de figure où la voyelle nasale en position non finale est adaptée en voyelle orale suivie d'une consonne nasale. Ainsi, la nasalité de la voyelle nasale se propage dans l'unité de temps de cette consonne, formant ainsi une consonne prénasalisée. Par exemple, le mot [kɔ̃ʒe] se réalise [kuⁿʒi] en AM. La nasalité de la voyelle /ɔ̃/ se propage sur la consonne /ʒ/ qui suit immédiatement la nasale pour former la consonne prénasalisée ⁿʒ. L'adaptation en (7) est minimale, elle se fait au niveau le plus bas auquel fait référence la contrainte (4), soit au niveau des traits terminaux, ceci en conformité avec le principe de minimalité qui stipule « *qu'une stratégie de réparation doit s'appliquer au niveau le plus bas auquel fait référence une contrainte violée, en impliquant le moins de stratégies possibles* » (traduit de Paradis et LaCharité, 1997 : 386). Le niveau phonologique le plus bas est déterminé par la (HNP)³.

Lorsqu'une des contraintes d'une langue est violée, une stratégie de réparation est appliquée pour préserver cette contrainte. La stratégie de réparation est « *une opération phonologique universelle et non contextuelle qui insère ou élide du matériel phonologique dans le but de satisfaire la contrainte violée* ». (traduit de Paradis et LaCharité 1997 : 217). Cette adaptation se fait aussi en conformité avec le principe de préservation qui stipule que « *l'information segmentale est préservée maximale, dans les limites des conflits de contraintes* » (traduit de Paradis et LaCharité, 1997 : 384). Selon ce principe, l'information phonologique contenue dans l'information segmentale de la L2 doit être réparée avec une préservation maximale, c.-à.-d. avec le moins de perte possible de segments. Ainsi, cette adaptation se fait en accord avec ce principe car le trait [+nasal] de la structure initiale est récupéré. L'adaptation de la voyelle nasale schématisée en (7) a lieu par respect du principe de seuil de tolérance qui stipule « *que toutes les langues établissent une limite à la préservation segmentale ; cette limite est de x étapes (ou opérations) à l'intérieur d'un domaine de contrainte donné* ». (Paradis et Béland, 1997 :168). Ainsi, ledit principe est également respecté car cette adaptation se fait en deux étapes: 1) la dissociation du trait [+nasal] de la voyelle et 2) la propagation de ce trait sur la consonne suivante.

En résumé, nous avons vu qu'un mot qui entre dans une langue emprunteuse à partir d'une langue source contient souvent des structures phonologiques ou des segments malformés, du point de vue des contraintes de la langue emprunteuse. Dans cet article, nous nous sommes

³ Hiérarchie des Niveaux Phonologiques (traduit de Paradis et LaCharité, 1997 : 386)

Palier métrique > syllabique > squelette > segmental (nœud de base > articulateurs > traits terminaux).



penché sur le traitement des voyelles nasales en tant que malformations vocaliques, lesquelles contiennent en forme sous-jacente une consonne nasale suivie d'une voyelle orale.

Nous avons vu que les voyelles nasales en position non finale sont généralement adaptées avec une préservation maximale de tous les éléments de la voyelle nasale, contrairement aux voyelles nasales en position finale où la voyelle perd son trait nasal et se réalise tout simplement en une voyelle orale.

Conclusion

Finalement, dans cet article, nous avons étudié les emprunts français en AM dans une perspective générative en adoptant l'approche phonologique plutôt que l'approche phonétique, en tenant pour acquis que les emprunteurs perçoivent les phonèmes de la L2 et ont accès à la L2 au moment de l'adaptation des emprunts. Tout d'abord, nous avons montré que les alternances phonologiques sont causées par des violations de contraintes paramétriques et que la réparation de ces violations provoque des alternances. Lorsqu'une contrainte segmentale de l'AM est violée par une structure française mal formée en AM, cette contrainte provoque l'application d'une stratégie de réparation qui vise à réparer cette contrainte. Nous avons par la suite vu que les adaptations de malformations dans des emprunts sont gouvernées par trois principes, soit le principe de minimalité, de préservation et du seuil de tolérance. Nous avons aussi vérifié l'adéquation du principe de minimalité. Pour ce faire, il a été montré que les stratégies de réparation s'appliquent au niveau le plus bas auquel fait référence la contrainte violée et, cela, en impliquant le moins d'étapes possible. L'adaptation de la voyelle nasale que nous avons analysée remplit les deux conditions du principe de minimalité. Nous avons vu que les segments problématiques sont presque toujours adaptés plutôt qu'éliés, ceci en conformité avec le principe de préservation. De même, cette adaptation se fait en deux étapes, ce qui est en accord aussi avec le principe de seuil de tolérance.

Il a été ainsi montré que les adaptations segmentales se font de façon régulière et prévisible à partir de contraintes et principes généraux proposés de la TCSR. Cette théorie permet aussi de traiter du phénomène de l'emprunt dans son côté phonologique d'une manière explicite, elle est d'ailleurs nommée théorie de l'emprunt ; une raison qui nous a poussé à choisir ce cadre théorique. Du reste, l'emprunt symbolise la rencontre de deux langues, donc de deux systèmes phonologiques, souvent différents ; son étude est de ce fait particulièrement importante pour la linguistique car elle permet d'observer et de comprendre ce qui se passe quand deux langues sont confrontées. Ainsi, nous espérons, en cela, contribuer à une avancée



particulièrement dans l'ordre des recherches sur les emprunts et au progrès de la connaissance linguistique en général.

BIBLIOGRAPHIE

- BAMBI, A. (1998). *Préservation, minimalité et seuil de tolérance dans les emprunts français en lingala*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- BEAUMONT, J.-C. (1986). *Emprunt et processus de pluriel en arabe marocain : innovation lexicale et facteurs sociolinguistiques d'intégration*, Thèse de doctorat, Université McGill, Canada.
- BENMOUMEN, E. (1994). *Itinéraire sociolinguistique des emprunts de l'Arabe Marocain au Français*, sous la direction de Jacques Langhade.
- BENSOUKAS, K., EL HAMDI, F. ZIANI, Z. (2017). The morphology of French loan-infinitives: A comparison of Moroccan Arabic and Moroccan Amazigh. In *Cultures and languages in Contact IV*, Erguig, R. et al. (eds), 499-519. El Jadida : Publications of FLSH.
- BONNOT, J. F. (1976). *Contribution à l'étude des consonnes emphatiques de l'arabe à partir de méthodes expérimentales*, Thèse de doctorat, Université des Sciences Humaines, Strasbourg.
- CAUBET, D. (1993). *L'Arabe Marocain*, Tome 1, Phonologie et Morphosyntaxe, éd. Peeters, Paris.
- EL FENNE, F.Z. (1994). *La flexion verbale en français : contraintes et stratégies de réparation dans le traitement des consonnes latentes*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- HEATH, J. (1989). *From Code-Switching to Borrowing*. London : Kegan Paul International.
- KENSTOWICZ, M. (2005). The Phonetics and Phonology of Korean Loanword Adaptation. Proceedings of the First European Conference on Korean Linguistics edited by S-J. Rhee . Seoul : Hankook Publishing Co., 17-32.
- KENSTOWICZ, M. and LOURIZ, N. (2009). Reverse Engineering : Emphatic consonants and the adaptation of vowels in French loanwords into Moroccan Arabic, in *Brill's Annual of Afroasiatic Languages and Linguistics* 1, pp. 41-74.
- LACHARITE, D. and PARADIS, C. (2005). Category preservation and proximity versus phonetic approximation in loanword adaptation, in *Linguistic Inquiry*, 36, 58-223.



- LEBEL, C. (1994). *Le rôle des contraintes et stratégies de réparation dans l'adaptation phonologiques d'emprunts français en peul*, Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- PARADIS, C. and LACHARITE, D. (1997). Preservation and minimality in loanword adaptation, in *Journal of Linguistics* 33, 379-430.
- PARADIS, C., LACHARITE, D. et BRAULT, F. (1999). L'élosion extraordinaire des gutturales pharyngales et laryngales dans les emprunts, in *Canadian Journal of Linguistics* 44, 149-193.
- PARADIS, C. (2001). Stratégies de réparation phonologiques dans les emprunts, en aphasie et ailleurs : le Projet COPHO, Communication au colloque Représentations, contraintes et stratégies de réparation, Université de Toulouse-Le Mirail, 15-16 novembre 2001.
- PEPERKAMP, S. (2004). A Psycholinguistic Theory of Loanword Adaptation. *BLS* 30, pp. 341-352.
- PEPERKAMP, S., DUPOUX, E. (2003). Reinterpreting loanword adaptations : The role of perception. *Laboratoire de Sciences Cognitive et Psycholinguistique*, Université de Paris 8, 367-370.
- ROSE, Y. (1995). L'adaptation des voyelles nasales en kinyarwanda: l'effet du principe de préservation. F. Z. Belyazid et al. (dir.), *Actes des VIIIe Journées de linguistique*, pp. 162-165, Centre international de recherche en aménagement linguistique, Québec.
- SAYAH, L. (2005). *Phonological Adaptation of Spanish Loanwords in Northern Moroccan Arabic*, *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, Vol. 11, Issue 1, pp. 253-263.
- SILVERMAN, D. (1992). Multiple Scansions in Loanword Phonology: Evidence from Cantonese. *Phonology* 9: 289-328.
- YIP, M. (2006). The symbiosis between perception and grammar in loanword phonology, in *Lingua* 116: 950-175.